



Les procédures d'assemblées délibérantes ou Le Code Morin en résumé

Pour les conseils d'administration,
assemblées générales annuelles
et régulières...

Nom de la procédure (en ordre alphabétique)	Ses fonctions	Particularités
Ajournement	Lève une réunion qu'on finira plus tard ou un autre jour.	Appuyeur requis - vote nécessaire: 50% + 1
Amendement	Permet de changer une proposition sans en changer l'esprit.	Appuyeur requis - débat - peut être sous-amendé - 50% + 1
Appel de la décision de la présidence	Remet en question une décision prise par la présidence.	Appuyeur requis - seuls la présidence et le proposeur prennent un tour de parole - 50% + 1
Dépôt	Remet la discussion à plus tard.	Appuyeur requis - pas de débat - 50% + 1
Point d'ordre	Faire remarquer à la présidence un comportement inadéquat ou une erreur de procédure.	Pas d'appuyeur. - On peut couper la parole pour le demander. - Pas de vote, car décision de la présidence. - Appel possible.
Proposition principale	Fait prendre une décision à l'assemblée.	Appuyeur requis - peut être amendé - débat - 50% + 1
Question préalable	Arrête la discussion et demande le vote sur la proposition discutée.	À son tour de parole - appuyeur requis - pas de débat - 66%
Reconsidération	Revenir sur une proposition adoptée dans la journée.	Appuyeur requis - pas d'amendement - le proposeur et l'appuyeur devait être en faveur de l'ancienne proposition - 50% + 1
Renvoi à un comité	Arrête la discussion, confie la question à un comité pour étude et reporte la décision.	Appuyeur requis - débat - 50% + 1
Retrait d'une proposition	Retire la proposition sans la voter.	Appuyeur requis - pas d'amendement - pas de débat - 50% + 1
Sous-amendement	Modifie un amendement sans en modifier l'esprit.	Appuyeur requis - pas d'amendement - débat - 50% + 1
Suspension des règles de fonctionnement	Avoir une discussion plus libre, sans proposition sur la table.	Appuyeur requis - pas de débat - 66%